

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de PRAYE
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
Référence :	AM_RCH_2026
Date de mise en ligne :	Le mardi 11 août 2026 à 18:50:01
Date de clôture :	Le mardi 29 septembre 2026 à 12:00:00
Titre :	AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX HOCQUART
Descriptif :	Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) nécessaires à l'aménagement de la Rue de La Croix Hocquart. Les travaux comprennent les terrassements, la réalisation des réseaux humides, la réfection de la chaussée, les aménagements paysagers ainsi que l'ensemble des équipements et ouvrages nécessaires au bon fonctionnement de l'infrastructure.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 4 Posée le 14/09/2026 à 13:40:07

Bonjour,

dans le règlement de consultation il est indiqué "le candidat devra également fournir les justificatifs des qualifications minimales souhaitées telles qu'elles sont énumérées : FNTF 342 (revêtement en matériaux enrobés), FNTF 346 (Bordures), FNTF 371 (marquage routier), FNTF P120 (Espaces verts) et FNTF 514-515 (réseaux d'eaux).

Est ce que la liste des travaux exécutés sur les 5 dernières années et les attestations de bonne exécution suffisent ?(en effet toutes les entreprises ne sont pas forcément adhérentes à un système permettant l'obtention de qualifications FNTF). D'autre part lorsque l'on souhaite envisager la sous-traitance de certains postes et que le choix du sous traitant n'est pas figé il est alors difficile de fournir les qualifications FNTF demandées.

Merci pour votre retour.

Répondue le 15/09/2026 à 17:23:35

Bonjour,

"Est ce que la liste des travaux exécutés sur les 5 dernières années et les attestations de bonne exécution suffisent": OUI

Les qualifications seront demandées au moment de la validation de la sous-traitance par la maîtrise d'ouvrage.

Cordialement
Le secrétariat

Question n° 3 Posée le 11/09/2026 à 16:16:48

- L'AE et l'article 4.1 du CCAP indiquent un délai d'exécution de 6 mois / 183 jours hors période de préparation, tandis que l'article 9.3.1 du CCAP indique que les 3 semaines de préparation sont comprises dans le délai.

Pouvez-vous confirmer si la période de préparation est comprise ou non dans le délai d'exécution ?

- L'AE mentionne un démarrage des prestations au 25 août 2025 et une libération des emprises au 3 octobre, alors que le démarrage des travaux est prévu en novembre 2026. Pouvez-vous confirmer que les dates de 2025 sont sans objet et préciser les dates à retenir ?

Répondue le 15/09/2026 à 17:20:02

Bonjour,

Nous vous confirmons que la période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution soit 3 semaines de préparation et 6 mois d'exécution.

Les dates de 2025 sont sans objet . La date à retenir c'est le démarrage en novembre 2026 (période de préparation).

Cordialement

Le secrétariat

Question n° 2 **Posée le 01/09/2026 à 14:35:14**

Bonjour,

Pourriez vous nous faire parvenir le plan TOPO et le plan PROJET au format DWG svp ?

Dans cette attente,

Cordialement.

Répondue le 08/09/2026 à 10:31:03

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint les plans au format DWG.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement

Le secrétariat

Fichier transmis : D09122_PlanexportDWG_001_EVIjge.dwg

Question n° 1 **Posée le 13/08/2026 à 10:10:19**

Bonjour, Est-il possible d'avoir le Détail Estimatif au format EXCEL svp? Cordialement

Répondue le 01/09/2026 à 14:25:47

Bonjour,

Le DQE a été déposé au format EXCEL.

Cordialement

Le secrétariat